

Financer votre VAE



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace (<https://www.gretanet.fr>)

## Financer votre VAE

### Financer sa VAE

De multiples financements existent en fonction de votre statut (salarié, intérimaire, demandeur d'emploi...).

Pour les connaître :

[Le portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle](#)

[Pôle Emploi](#)

[FAF TT](#)

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) instauré par la loi du 5 mars 2014 offre un accompagnement gratuit et personnalisé à tout actif souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle (insertion professionnelle, mobilité interne ou externe, reconversion, reprise ou création d'activité...). Il vous aidera à mobiliser votre [compte personnel de formation \(CPF\)](#).

[Le CEP est délivré par](#)

Pôle emploi,

l'Association pour l'emploi des cadres (Apec),

les missions locales,

les organismes paritaires chargés de la gestion du congé individuel de formation (Opacif),

le CAP emploi, s'agissant des personnes en situation de handicap

Les conseillers en formation continue des Greta sont également à votre écoute pour vous aider à finaliser vos démarches